

Pêches et forêts

De toute évidence, monsieur le Président, cela va durer longtemps. S'il est vrai que le CN a mis sur pied un comité, il aura du boulot. Les bureaucrates prétendent que tout va bien et qu'il faut leur faire confiance. Ils sont sûrs de trouver une solution et nous disent de ne pas nous inquiéter, de nous en remettre à eux. Mais il faut nous inquiéter, monsieur le Président. Nous avons de grands sujets de préoccupation. Nous avons besoin de temps, c'est pourquoi il faut appuyer cette motion. Il nous faut du temps.

M. Thacker: Vous avez créé des sociétés d'État plus vite que les poissons se multiplient.

M. Penner: Le comité dont le député de Fraser Valley-Est a parlé a besoin de tout son temps. Il faut donc adopter cette motion.

Il y a sans doute plusieurs députés qui s'apprentent à intervenir. La question mérite d'être longuement débattue. Selon moi, nous ne devrions pas être forcés d'arrêter à 18 heures. Nous pourrions siéger plus tard. Cette question nous préoccupe tous. Nous sommes prêts à rester ici, à en discuter et à entendre tous les points de vue. Nous ne voulons pas mettre fin au débat ou imposer la clôture sous une forme quelconque.

Monsieur le Président, en conformité des dispositions de l'article 8(4)a) du Règlement, je demande que vous songiez à prolonger les heures et le débat de cette importante motion d'adoption du rapport du comité.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Penner, avec l'appui de M. Caccia, propose que nous prolongions les heures en conformité de l'article 8(4)a) du Règlement.

Lorsque le Président met une motion semblable aux voix, il doit inviter les députés qui s'opposent à ladite motion à se lever à leur place. Si 25 députés ou plus se lèvent, la motion est tenue pour retirée; autrement, elle est adoptée. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

(Et plus de 25 députés s'étant levés:)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Je déclare la motion retirée et rejetée.

M. Riis: Je voudrais poser une question, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Gurbin) a la parole.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'excuse. Il peut y avoir des questions et des observations après le discours du député. J'accorde donc la parole au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) pour poser une question.

M. Riis: Monsieur le Président, ma question . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je vois que le député de Western Arctic (M. Nickerson) veut invoquer le Règlement.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je vous ai clairement entendu dire que la motion avait été rejetée. Ce n'est pas ce que j'avais cru comprendre. Aux termes du Règlement, d'après moi, la motion a été tenue pour retirée, puisque plus de 25 députés se sont levés pour s'y opposer. Elle n'a pas été rejetée.

● (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): C'est ce que j'ai dit. Je me suis repris et j'ai dit qu'elle était retirée. Par conséquent, les questions et observations portent sur le discours du député et je donne la parole au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) à cette fin.

M. Riis: D'abord, monsieur le Président, une brève remarque. Peu importe ce que le député de Western Arctic (M. Nickerson) a prétendu, ne nous leurrons pas: le parti néo-démocrate et le parti libéral auraient aimé que la motion soit mise aux voix ce soir.

M. Dick: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. D'après le Règlement, les questions et observations doivent porter sur le discours du député qui vient de parler. Est donc irrecevable toute remarque que le député veut faire sur une motion adoptée par la Chambre ou réputée retirée.

M. Blaikie: Au sujet du même rappel au Règlement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a raison.

M. Blaikie: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous en prie, laissez-moi trancher la première question.

M. Blaikie: N'en faites rien avant d'écouter ce que les députés ont à dire à ce sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aurait-il l'obligance de me laisser finir? Le député a raison. Le député de Kamloops-Shuswap a une question à poser et une remarque à faire au sujet du discours du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), et j'aimerais que la Chambre l'écoute.

M. Riis: Monsieur le Président, ma question s'adresse au député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Compte tenu de ses remarques tout à fait à propos et comme, d'après lui, cette motion doit être mise aux voix aujourd'hui afin de mettre un terme aux travaux du CN pour protéger l'environnement et les pêches et donner suite aux instances des autochtones—il a très clairement exprimé son point de vue sur le sujet, comme sur beaucoup d'autres d'ailleurs—ai-je bien compris le résultat du vote que nous venons de tenir? Les conservateurs à la Chambre, prononcés à l'unanimité, à deux exceptions près. Cela veut dire que la motion ne fera pas l'objet d'un vote et expirera au *Feuilleton* à 18 heures. N'ai-je pas raison de dire que ce sont les conservateurs qui nous ont empêchés de poursuivre ce débat aussi important que crucial sur des problèmes écologiques, sur des questions autochtones, sur des problèmes de pêche et sur des questions économiques en général?